

Séance Conseil communal du 25 juin 2024

Il est 20h10 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 26 conseillers/ères
La Municipalité
Le Boursier
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Raphaël Eggen
M. Philippe Gonçalves Guerra
Mme Vanessa Holt
Mme Morganne Moratti
M. Jan Poulie
M. David Rossier (fils)
M. Ludo Van der Heyden

Absent : M. Roger Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1.	Assermentation d'une nouvelle conseillère
2.	Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024
3.	Communications du bureau
4.	Communications de la Municipalité
5.	Préavis N° 04/2024 - Adoption des comptes et du rapport de gestion 2023
6.	Préavis N° 05/2024 - Demande de crédit pour la réfection et l'isolation du toit du chalet de l'Arbalète
7.	Préavis N° 06/2024 - Modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires
8.	Préavis N° 07/2024 - Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de la Verda et pose de panneaux solaires
9.	Préavis N° 08/2024 - Demande de crédit pour la mise en séparatif et canalisations au Crêt
10.	Réponse au postulat déposé par M. Christophe Barbey concernant la situation démographique dans notre Commune. Comment maintenir et augmenter le nombre de notre population, comment encourager de nouvelles personnes à résider à Rougemont
11.	Rapport des diverses commissions fixes
12.	Nomination du bureau pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025
13.	Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
14.	Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Assermentation d'une nouvelle conseillère

Mme Christine Yersin est assermentée conseillère.

Les conseillers présents passent ainsi à 27.

2. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Le Président rappelle que les séances sont publiques, il apprécierait la présence de spectateurs.

PERET souhaite que les conseillers s'inscrivent à la lettre d'information mensuelle. Seule la moitié des conseillers du Pays d'Enhaut sont inscrits à ladite lettre. Les conseillers intéressés peuvent prendre contact avec Mme Alice Jaquillard. Le Président enverra le message complet reçu de PERET par email dès demain.

Le sentier des Arses a été inauguré samedi dernier. Le Président encourage vivement chacun à le découvrir et à le faire connaître.

4. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Suite au départ de M. Marcel Moratti et à son remplacement par M. Thierry Gerber, la nouvelle répartition des dicastères est communiquée. Le détail peut être consulté sur le site de la Commune.

Au niveau de l'aménagement du territoire, l'Etat de Vaud a déclaré deux zones réservées cantonales situées sur le plan partiel d'affectation du Clos de l'Eau. La Commune a formé une opposition par rapport à cette décision. L'Etat de Vaud a mentionné que la Commune pouvait ainsi faire de l'avance avec son PaCom ... L'argument principal est le surdimensionnement malgré les gros efforts effectués par la Commune. Tout projet est stoppé pour l'instant sur ces deux parcelles.

Mme Michèle Genillard

N'a pas de communications.

Mme Annie Schwitzguebel

Dans le cadre du chauffage à distance, une séance a eu lieu avec les investisseurs suite à la réception des offres envoyées aux propriétaires. Les résultats n'atteignent pas les objectifs du fonds d'investissement et la Commune a reçu un « No go ». Le projet est pour l'instant suspendu mais non enterré.

L'inauguration officielle du sentier des Arses s'est déroulée samedi dernier. Malgré la pluie, la journée était réussie.

La location de la cuisine de la grande salle est maintenant terminée. Le commerce imaginé par le locataire n'a apparemment pas porté ses fruits.

M. André Reichenbach

En réponse à la demande des conseillers lors du précédent conseil, il est précisé que le service de bus hivernal a été utilisé par :

- 60 à 70 personnes pendant la période de Noël
- 30 à 35 personnes pendant le creux de janvier
- 50 à 70 personnes en février
- 25 à 40 personnes en mars

Tous les jours, le bus a transporté des passagers. La fréquentation étant honorable, la Municipalité a décidé de renouveler l'offre pour la saison prochaine.

La Videmanette sera ouverte dès le 29 juin jusqu'au 1^{er} septembre 2024. Puis du 20 décembre 2024 au 16 mars 2025. Le demi-tarif CFF fonctionne. En passant une nuit dans un établissement public et en payant la taxe de séjour, les hôtes bénéficient du Pass d'Enhaut qui leur permet de recevoir une carte journalière pour CHF 19.- pour la Videmanette.

M. Thierry Gerber

Se réjouit de ses nouvelles fonctions. Il prie les conseillers d'avoir un peu de patience car il ne connaît pas encore tous les règlements par cœur. Il remercie les conseillers pour leur confiance et fera de son mieux pour leur donner satisfaction.

M. Stéphane Von Siebenthal

Les travaux en relation avec les préavis votés en mars sont en cours. La météo n'aide pas pour avancer rapidement ...

En réponse à la demande faite lors du Conseil précédent, les frais liés à un glissement de terrain bloquant une route sont à la charge du propriétaire de la route afin de maintenir les accès.

Mme Cindy Morier

La DGEO a mentionné qu'il n'y avait rien d'anormal à signaler au sujet des berges de la Sarine. L'inquiétude liée à la conduite d'eau en rive gauche et la sécurité du pont a été communiquée. Une étude approfondie va être effectuée. En cas de travaux nécessaires, ils seront entièrement à la charge du Canton.

Les bois qui devaient être évacués des cours d'eau l'ont été.

5. Préavis N° 04/2024 Adoption des comptes et du rapport de gestion 2023

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Marie Nussbaumer. Les remarques de la commission de gestion liées aux différentes rubriques figurent sur ledit rapport qui est annexé au présent procès-verbal.

Rubrique 2100 Impôts

M. Urweider demande des précisions sur les émoluments facturés par le Canton. L'émolument est proportionnel aux sommes encaissées. Pour cette année, le total est important en lien avec un rattrapage sur la perception d'impôts d'années antérieures, précise le Boursier.

Tableau de bord de l'UCV

M. Urweider relève qu'il faut 9 ans pour renouveler la dette. C'est donc pendant cette même période que la Commune ne peut pas envisager d'investissements. Effectivement, répond Mme Genillard.

Il s'inquiète au sujet du poids de la dette de 1.4. Ce ratio étant dans la zone verte, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, répond Mme Genillard.

En précision, le Boursier précise que ce coefficient représente 1.4 x les recettes courantes. Par contre, la dette va effectivement continuer d'augmenter, les investissements à venir étant importants.

M. Chatelain demande quelle est la signification de la capacité économique d'endettement. Le tableau mentionne qu'on pourrait envisager un endettement à hauteur de CHF 48 mio, répond Mme Genillard, ce n'est toutefois pas ce qu'envisage la Municipalité.

En finalité, le Boursier précise que la gestion se passe plutôt bien, sachant qu'un plafond d'endettement de 30 mio a été voté en début de législature. Les finances se portent mieux mais restent à surveiller.

M. Chatelain souhaite connaître le détail de la santé financière de Château-d'Oex. Des informations sont disponibles sur le site du Canton, répond le Boursier.

Contrairement à ce qui est mentionné dans la conclusion de la commission de gestion, tous les revenus locatifs du patrimoine financier couvrent les charges courantes, tient à préciser Mme Annie Schwitzguebel.

M. Cédric Morier remercie la Municipalité pour l'engagement mis dans la gestion des finances de la Commune.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'accepter les comptes 2023, tels que présentés par la Municipalité**
Est accepté à l'unanimité

- **D'accepter la gestion 2023 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés**
Est accepté à l'unanimité

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes. Elle remercie particulièrement la Commission de gestion pour la qualité de son travail.

Le Boursier est libéré.

6. Préavis N° 05/2024 Demande de crédit pour la réfection et l'isolation du toit du chalet de l'Arbalète

En tant que locataire du Chalet l'Arbalète, M. André Reichenbach souhaite se retirer.

M. Colin Rayroud fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Morier apprécie la refonte du contenu du préavis, en mettant en avant le plus urgent.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'isolation du toit du chalet de l'Arbalète.**
Est accepté à l'unanimité
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 110'000.—.**
Est accepté à l'unanimité
- **De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté à l'unanimité

Remerciements sont adressés au Conseil par Mme Annie Schwitzguebel. M. Reichenbach rejoint l'assemblée.

7. Préavis N° 06/2024 Modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

M. Nicolas Blatti fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'accepter l'adaptation du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.**
Est accepté par 26 oui et 1 abstention

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Frédéric Blum.

8. Préavis N° 07/2024 Demande de crédit pour la réfection de la toiture du chalet de la Verda et pose de panneaux solaires

M. Jean-Pierre Urweider fait lecture du rapport de la commission de préavis. Elle propose un amendement, soit d'abandonner la pose de panneaux solaires et de ramener le total du préavis à CHF 103'500.-

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rachel Schwitzguébel s'inquiète de la pose de tavillons sur un chalet d'alpage, tant au niveau de la durée de vie que de la sécurité. M. Stéphane Von Siebenthal informe que les pans à rénover ont 50 ans. La pente importante de ces pans favorise la durée de vie des tavillons. Dans le cas du chalet de la Verda, l'investissement revient au même au vu des subventions qui peuvent être obtenues. La Commune n'a pas les capacités financières pour maintenir des tavillons sur tous ses chalets. Toutefois, le chalet de la Verda, faisant partie de l'inventaire fédéral des paysages et bénéficiant de la note 3 au recensement architectural, mérite amplement de conserver ses tavillons.

M. Nicolas Blatti s'interroge sur l'équation panneaux solaires / tavillons au niveau de l'ECA. Pour l'instant, c'est possible mais ce n'est pas sûr que cela perdure, répond M. Von Siebenthal.

M. Cédric Morier précise que la commission n'était pas favorable au mélange de l'installation solaire privée des amodiateurs à celle communale qui serait installée.

M. Von Siebenthal approuve l'amendement proposé par la commission chargée d'étudier le préavis.

Le Président demande des précisions quant à la nouvelle façon de présenter les préavis sur le point de l'amortissement, les formulations ayant été modifiées et simplifiées. Mme Genillard rappelle que les amortissements sont imposés par le Canton.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **L'amendement est approuvé par 26 conseillers et 1 abstention.**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés à la réfection de la couverture des pans de toiture « est » et « sud » du chalet la Verda.**
Est accepté à l'unanimité
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 103'500.—.**
Est accepté à l'unanimité
- **De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**
Est accepté à l'unanimité

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Von Siebenthal.

9. Préavis N° 08/2024 Demande de crédit pour la mise en séparatif et canalisations au Crêt

M. Alexis Morier fait lecture du rapport favorable de la commission de préavis.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif au Crêt**

Est accepté à l'unanimité

- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 250'000.—.**

Est accepté à l'unanimité

- **De financer ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.**

Est accepté à l'unanimité

Remerciements sont adressés au Conseil par M. Thierry Gerber.

10. Réponse au postulat déposé par M. Christophe Barbey concernant la situation démographique dans notre Commune. Comment maintenir et augmenter le nombre de notre population, comment encourager de nouvelles personnes à résider à Rougemont
--

M. Barbey cède la présidence à Mme Marianne Moratti, vice-présidente. Le rapport a été transmis à tous les conseillers. Mme Moratti ouvre la discussion.

M. Barbey remercie la Municipalité pour son travail. Il souhaite étudier plus en détails la liste des solutions proposées.

M. le Syndic relève que cette réponse est un fil rouge pour la Municipalité. Elle ira de l'avant avec différentes réflexions si la réponse donnée est acceptée en tant que telle. C'est le cas, confirme M. Barbey.

Le Président reprend son poste.

11. Rapport des diverses commissions fixes

Commission de gestion

Mme Marianne Moratti fait lecture du rapport de la commission. La commission s'est réunie à 7 reprises pour l'étude du budget, des comptes et du taux d'imposition. M. Andrea Matti souhaite quitter la commission. M. Ludo Van der Heyden est intéressé à reprendre sa place.

Commission des routes et infrastructures

Mme Rachel Schwitzguébel fait lecture du rapport de la commission. La commission s'est réunie à 3 reprises. La commission a perdu l'un de ses membres, M. Thierry Gerber, nouveau Municipal.

Commission de recours en matière fiscale

M. Jean-Pierre Urweider fait lecture du rapport de la commission. 2 litiges ont été traités. Il n'y a pas de modification au niveau des membres de la commission.

Commission d'urbanisme

Mme Laurence Sieber fait lecture de son rapport. La commission ne s'est pas réunie pendant cette année.

Délégués de l'ASIPE

Mme Annie Blum informe qu'il n'y a pas de changement au niveau des membres de la commission.

12. Nomination du bureau pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Le bureau est nommé comme suit :

Barbey Christophe	Président
Gonçalves Guerra Philippe	1 ^{er} vice-président
Chatelain Gilles	2 ^e vice-président
Yersin Sylvie	Scrutatrice
Morier Alexis	Scrutateur
Yersin Christine	Scrutatrice suppléante
Moratti Matthias	Scrutateur suppléant
Testa Nathalie	Secrétaire

13. Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion

Mme Marianne Moratti reste présidente. M. Ludo Van der Heyden remplace M. Andrea Matti.

Commission route et infrastructures

Mme Rachel Schwitzguebel reste présidente. M. Nicolas Gerber remplace M. Thierry Gerber.

Commission recours en matière fiscale

Pas de changement.

Commission d'urbanisme

Pas de changement

Délégués ASIPE

Pas de changement

Selon le règlement, le Président rappelle que les membres ne peuvent officier pour plus de 6 ans.

14. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Albert Lenoir

Certains agriculteurs doivent laisser des terrains en jachère. Il remarque que la Commune doit déchaumer des talus. Ceux-ci ne pourraient-ils pas être mis en compensation ? M. Von Siebenthal répond qu'une grande partie est effectuée par le MOB. Il contrôlera tout de même si la voirie effectuée certains passages. Il faut toutefois éviter que ces talus soient ensuite la proie aux plantes envahissantes.

M. Jean-Pierre Urweider

Souhaite connaître qui dirige la commission technique. M. Von Siebenthal répond qu'il s'agit de M. François Karlen ou lui-même. Il aimerait parler de l'esthétique du vieux fenil de Flendruz acquis maintenant par M. Cottier. Ce dernier souhaite y créer un couvert à voitures mais M. Karlen n'accorde pas l'autorisation. M. Von Siebenthal répond que des solutions ont été proposées à M. Cottier.

M. Cédric Morier

Relève que certains préavis font référence à des préavis plus anciens. Il trouverait intéressant de retrouver facilement les anciens préavis en ligne. M. Frédéric Blum prend note.

M. Cédric Morier

Demande si les trous de la route du Revers ont été bouchés. C'est en cours, répond M. Von Siebenthal.

M. Gilles Chatelain

En tant que membre du PNR, invite les membres du Conseil à adhérer à cette association.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 22h35.

Rougemont, le 25 juin 2024

Le Président du Conseil



Christophe Barbey



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa